

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2022-2023

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 octobre 2022 à 17 h 30 à la salle Katimavik

Présences

Yves Néron	Directeur
Serge Duclos	Carrefour Jeunesse-Emploi Charlesbourg-Chauveau
Diane Blanchette	Conseillère en orientation
Julie Doyon	Conseillère pédagogique
Louise Fortier	Agente de bureau classe principale
Chantale Lévesque	Enseignante – secteur ATP
Élisa Paquet-Lessard	Enseignante – secteur Horticole
Dre Marie-Hélène Poulin	Clinique dentaire des Chutes
Martin Renaud	Enseignant – secteur Adm., commerce et informatique
Stéphane Tanguay	Bureau de Services Québec de Charlesbourg
Sylvie-Josée Tremblay	Enseignante – secteur Santé

Guy Gagné	Élève en Assistance à la personne en établissement de santé et à domicile
Lucie Letarte	Élève en cuisine

Absences

Judith Bélanger	Enseignante – secteur Adm., commerce et informatique
Yves-Marie Rolland	Enseignant – secteur Alimentation et tourisme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, monsieur Yves Néron déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022
- 4.0 Suivis au procès-verbal du 8 juin 2022
- 5.0 Période de questions accordée au public
- 6.0 Correspondance et dépôt de documents
- 7.0 Points à traiter
 - 7.1 Élection au poste de secrétaire
 - 7.2 Élection de la présidence et vice-présidence
 - 7.3 Adoption du calendrier des rencontres 2022-2023
 - 7.4 Dépôt du plan de travail annuel du CÉ
 - 7.5 Adoption des règles de régie interne
 - 7.6 Complétion du formulaire de dénonciation d'intérêt des membres
 - 7.7 Présentation du bilan de la clientèle septembre 2022
 - 7.8 Tâche enseignante – nouveau formulaire
 - 7.9 Approbation des activités scolaires et parascolaires
 - 7.10 Résolution pour demande de réaménagement pour le nouveau programme d'études *Retraitement des dispositifs médicaux*
- 8.0 Communication de la présidence
- 9.0 Communication de la direction
- 10.0 Prochaine rencontre

CE 22/23-01 Madame Marie-Hélène Poulin propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout du point 7.10 Résolution pour demande de réaménagement pour le nouveau programme d'études *Retraitement des dispositifs médicaux*.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2022

CE 22/23-02 Madame Diane Blanchette propose d'adopter le procès-verbal du 8 juin 2022.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2022

Aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC

Aucune.

6. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun.

7. POINTS À TRAITER

7.1 Élection au poste de secrétaire

Madame Julie Doyon propose madame Louise Fortier pour le poste de secrétaire.

CE 22/23-03

Madame Louise Fortier accepte le poste de secrétaire. Félicitations à madame Fortier.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

7.2 Élection de la présidence et vice-présidence

Un poste est présentement vacant au sein du conseil d'établissement. Un envoi sera fait à l'ensemble de nos partenaires pour les inviter à poser leur candidature.

Monsieur Yves Néron précise les critères d'éligibilité. Seuls, messieurs Serge Duclos, Stéphane Tanguay et madame Marie-Hélène Poulin peuvent accéder à la présidence du C.É.

CE 22/23-04

Monsieur Stéphane Tanguay propose monsieur Serge Duclos comme président. Monsieur Duclos accepte. Félicitations à monsieur Duclos.

Monsieur Stéphane Tanguay propose madame Marie-Hélène Poulin comme vice-présidente substitut. Madame Poulin accepte. Félicitations à madame Marie-Hélène Poulin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

7.3 Adoption du calendrier des rencontres 2022-2023

Les rencontres se tiendront le mercredi à 17 h 30 sauf pour le 12 avril où la rencontre aura lieu à 17 h à l'École hôtelière.

<u>2022</u>	<u>2023</u>
12 octobre	22 février
26 octobre	12 avril (17 h)
14 décembre	7 juin

CE 22/23-05

Madame Sylvie Josée Tremblay propose d'adopter le calendrier des rencontres.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.4 Dépôt du plan de travail annuel du CE

Ce document présente les sujets qui seront traités durant l'année 2022-2023.

7.5 Adoption des règles de régie interne

Ce document représente les règles internes pour encadrer les délibérations. Il est rédigé selon la Loi sur l'instruction publique et doit être voté chaque année. Ces règles servent en cas de conflit à régler et pour assurer le bon déroulement des séances.

Monsieur Néron précise qu'aucun changement n'a été apporté.

CE 22/23-06

Madame Marie-Hélène Poulin propose l'adoption des règles de régie interne.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.6 Complétion du formulaire de dénonciation d'intérêt des membres

Étant un devoir de loyauté d'agir dans l'intérêt de l'instance, monsieur Serge Duclos demande à chacun de remplir le formulaire et de le faire parvenir à madame Louise Fortier le plus rapidement possible par courriel. Il demande à tous les membres de signifier les conflits d'intérêts lors des séances, de ne pas contribuer au débat et de se retirer au besoin.

7.7 Présentation du bilan de la clientèle septembre 2022

Monsieur Néron présente le bilan de la clientèle en date du 2 septembre 2022. Il y a 111,39 ETP de moins que l'an passé à pareille date.

Un ralentissement des inscriptions se fait sentir dans l'ensemble des secteurs sauf pour le programme Soutien informatique où il y a une hausse de la clientèle. Ce ralentissement amène une baisse significative des ETP.

En lien avec la hausse de la clientèle dans le secteur Soutien informatique, monsieur Stéphane Tanguay s'interroge à savoir s'il est difficile de recruter du personnel enseignant. M. Yves Néron confirme qu'ils sont constamment à la recherche d'enseignants pour ce programme.

M. Tanguay demande si nous avons une idée des raisons qui causent ce ralentissement des inscriptions dans l'ensemble des programmes. La pénurie de main-d'œuvre et les salaires en sont des causes premières. Est-ce qu'il pourrait y avoir un partenariat entre les centres de services scolaire, questionne monsieur Tanguay? La réponse est oui. Les cartes d'enseignement ne sont pas offertes par tous les centres services scolaire et il est possible de travailler ensemble en délocalisation de programme après approbation du MÊQ.

Exemple : Nous avons actuellement une entente de délocalisation avec le centre de services scolaire de la Baie-James pour le programme ATP (Assistance technique pharmacie), ce qui nous permet d'affecter nos ressources enseignantes dans ce projet et offrir la possibilité de former des futurs travailleurs directement dans la région visée par le déficit de main-d'œuvre.

7.8 Tâche enseignante – nouveau formulaire

En lien avec la nouvelle convention collective, nous avons été dans l'obligation de synthétiser le TNP (*temps de nature personnelle*) et Activités pro (*activités professionnelles*) de la tâche enseignante. Afin de respecter l'esprit de la nouvelle convention collective, nous avons dû modifier la présentation de la tâche enseignante en fusionnant les deux blocs pour n'en former qu'un seul.

Une nouvelle appellation est donnée au temps de présence obligatoire au centre. Désormais ce temps est reconnu dans « *Autres tâches professionnelles* ».

CE 22/23-07

Monsieur Martin Renaud propose l'adoption du nouveau formulaire de tâche d'un enseignant.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

7.9 Approbation des activités scolaires et parascolaires

Présentation du tableau de la prochaine activité au secteur Alimentation et tourisme et du formulaire des sorties ponctuelles que les parents des élèves du Service trajectoire FPT a signé en début d'année.

Madame Lucie Letarte propose l'adoption de l'activité au secteur Alimentation et tourisme et du formulaire des sorties ponctuelles pour les élèves du Service trajectoire FPT.

7.10 Résolution pour demande de réaménagement pour le nouveau programme d'études Retraitement des dispositifs médicaux

Une demande de résolution sera présentée au conseil d'administration du centre de services scolaire le 18 octobre 2022.

Après validation auprès de nos partenaires du réseau de la santé de la Capitale-Nationale, les besoins de main-d'œuvre sont importants. Plus de 116 postes de préposés au retraitement des dispositifs médicaux sont octroyés uniquement dans le CHU de Québec (hôpital de l'Enfant-Jésus, hôpital St-François d'Assise, CHUL, Hôtel-Dieu-de-Québec et l'hôpital Saint-Sacrement). Selon la direction des ressources humaines, plusieurs postes et remplacements sont à combler.

Du côté de l'Institut de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ), les besoins sont également importants et difficiles à combler. De plus, l'agrandissement de l'URDM nécessitera l'embauche de préposés supplémentaires d'ici les prochains mois.

Au niveau du CIUSSS de la Capitale-Nationale, les « préposés à la stérilisation » sont une denrée rare pour combler les postes et remplacements. Ils ont fait une dizaine d'embauches depuis 3 ans.

CONSIDÉRANT la lettre d'autorisation du MÉQ dans le but d'offrir le nouveau programme d'études Retraitement des dispositifs médicaux sur une base permanente ;

CONSIDÉRANT la lettre d'implantation du MÉQ pour le programme d'études Retraitement des dispositifs médicaux tel que stipulé au 5^e paragraphe, demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50512 ;

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement pédagogique élaboré pour un dispositif accueillant 22 élèves ;

CONSIDÉRANT la projection des dépenses reliées au projet ;

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire des coûts reliés aux travaux d'infrastructure du bâtiment s'élève à 1 396 599.45 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT que le MÉQ a déjà autorisé une allocation de 787 403 \$ dans le cadre de la mesure 50580 – financement de l'équipement de la formation professionnelle ;

CONSIDÉRANT que le CFP Fierbourg sera le seul dans l'est de la province à offrir ce programme d'études avec l'appui de tous nos partenaires des établissements de la santé de la région 03-12 ;

CONSIDÉRANT que l'esprit de l'implantation du programme est basé sur l'objectif de recréer le plus réellement possible la fonction de travail, et que par conséquent les coûts reliés à cette implantation physique ne peuvent être absorbés en totalité par le centre ;

CONSIDÉRANT les lettres d'appui des partenaires du marché du travail ;

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie-Josée Tremblay et résolu par madame Louise Fortier ;

De solliciter une aide financière additionnelle de 1 396 599.45 \$ de la part du ministère de l'Éducation dans le cadre de la mesure 50512 (ajout d'espace pour la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministre) afin de nous permettre de mener à bien ce projet d'envergure tel que mentionné par M. Jean-Sébastien Drapeau dans son communiqué du 20 avril 2022.

Madame Lucie Letarte demande de considérer la salle de regroupement de l'école hôtelière avec le surplus de clientèle.

CE 22/23-09

Madame Sylvie-Josée Tremblay propose l'adoption de la résolution d'appui pour la demande de réaménagement des locaux pour le nouveau programme d'études *Retraitement des dispositifs médicaux*.

* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ *

8. COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur Serge Duclos remercie les membres pour la confiance manifestée et souhaite à tous une bonne année scolaire 2022-2023.

9. COMMUNICATION DE LA DIRECTION

Une première rencontre du comité pilotage pour le projet éducatif de Fierbourg se tiendra le jeudi 13 octobre. Le point « Projet éducatif » deviendra récurrent pour les rencontres du conseil d'établissement de l'année scolaire 2022-2023.

Monsieur Yves Néron remercie tous les membres du conseil d'établissement qui s'impliquent pour l'année scolaire 2022-2023.

10. PROCHAINE RENCONTRE

Mercredi 26 octobre 2022 à 17 h 30.

La séance est levée à 18h55.

Louise Fortier
Secrétaire

Serge Duclos
Président